

Convocation du 13 février 2020

Séance du 19 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Pellerin, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Gérard KOWALCZYK, Christian BEZEAUX, Magalie PAQUOTTE, Rachel BLOND, Pascal JABIN, Yves LE MOULLAC, Sophie COMTE, Stéphane PAPIN, Nadia FERRANI-TABEUR

Pouvoirs : Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Geneviève DELARUE, Béatrix VERHILLE à Jean Claude PELLERIN, Alex SEGHERS à Rachel BLOND

Secrétaire de séance : Stéphane PAPIN

1/ Véhicule de Police Municipale

2/ Acquisitions de parcelles

3/ Finances

- Subvention CCAS 2020
- Subvention Exceptionnelle Ecole Maternelle Tuilerie

4/ Personnel communal

- Mise en place du Télétravail
- Création de poste Agent de Maitrise
- Création d'un poste de Stagiaire
- Création d'un Contrat Parcours Emploi Compétence

5/ Convention de Partenariat avec la Commune de Mouy

6/ Projet d'Etude d'aménagement

- Parking rue Voltaire/Emile Combes

7/ Avis sur projet du SAGE

1/ Véhicule de Police Municipale

Suite à l'achat du nouveau véhicule de Police Municipale, il a été menée une réflexion pour garder ou non l'ancien véhicule.

Les réparations envisagées dans un premier temps s'élèvent à 2500 €

Celles-ci étant trop coûteuses, il est préférable de détruire le véhicule

Nous avons pris contact avec l'Entreprise Top Garage de Fitz-James, qui est agréé pour effectuer cette destruction (Garage Mouton, Siret : 51061746700020)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de confier la destruction de la voiture de Police Municipale immatriculée 967 ACX 60 à l'Entreprise Top Garage de Fitz-James

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à retirer ce véhicule de l'inventaire

2/ Acquisition de parcelles

Un certain nombre de parcelles sont à vendre au Lieudit Marais de Béronne et Fosse à Loutre, dans le cadre de la continuité du dossier de « Protection des Zones Humides et en particulier la protection de la source de la Béronelle »,

➔ Soit de gré à gré :

- Famille HERMAND-FLORENCON : Parcelles AH 259, 216, 95, 142 et 153
Pour un montant de 445 €
- Famille FLORENCON : Parcelle AH 102
Pour un montant de 25 €
- Famille LANGLOIS : Parcelles AH 191, 194, 202, 205 et 192
Pour un montant de 552 €

➔ Soit en utilisant notre Droit de Préférence :

- Famille HERMAND-FLORECON : Parcelle AH 160
Pour un montant de 552 €
- Famille LANGLOIS : Parcelles AH 257, 256, 244 et 218
Pour un montant de 2 203 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'acquiescer l'ensemble de ces parcelles, de gré à gré ou en utilisant notre Droit de Préférence pour les parcelles concernées.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier

3/ Finances

→ Subvention CCAS 2020

Dans le cadre du BP 2020, il convient d'inscrire la subvention d'un montant de 8 000 € pour le fonctionnement de l'année 2020 pour le CCAS.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'octroyer une subvention au CCAS d'un montant de 8 000€ pour l'année 2020 et de l'inscrire au BP 2020

→ Subvention exceptionnelle Ecole Maternelle la Tuilerie

L'école Maternelle de la Tuilerie souhaite organiser une sortie de fin d'année, et sollicite une participation de la Commune,

Plusieurs propositions de sorties sont envisagées :

- Zoo d'Amiens : 1960,50 €
- Zoo de Vincennes : 2356,50 €
- Musée du Quai Branly et Tour Eiffel à Paris : 2508,00 €

Pour mémoire, la participation budgétaire globale, pour les 3 écoles, prévue sur 2019 était de 1500 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800€ à l'Ecole Maternelle Tuilerie pour l'organisation de leur sortie scolaire.

4/ Personnel Communal

→ Mise en place du Télétravail

Pour mettre en place le Télétravail dans notre Collectivité à compter du 1^{er} mars 2020
Le Conseil Municipal doit délibérer :

- ➔ Sera concernée la filière administrative, pour l'ensemble des cadres d'emploi
- Le télétravail sera exercé au domicile des agents
- Le respect des règles de sécurité électrique et informatique sera préciser dans la délibération
- La quotité des fonctions ne pouvant être exercée en télétravail ne peut être supérieur à 3 jours semaine maximum
- L'agent effectuant son activité en télétravail, effectue les mêmes horaires que ceux dans sa collectivité
- Un arrêté individuel sera pris pour chaque agent
- La Collectivité devra mettre à disposition de ces agents un ordinateur et, éventuellement, une imprimante

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de mettre en place le Télétravail pour la filière administrative à compter du 1^{er} mars 2020

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

→ Proposition de création de poste

Un poste d'Agent de Maîtrise :

L'actuel Responsable des Services Techniques a demandé une mutation dans une autre Collectivité, son départ est fixé au 16 avril prochain.

Afin de pourvoir à ce poste, il est envisagé le recrutement d'un agent de terrain opérationnel avec une mission de management d'équipe sur le grade d'Agent de Maîtrise et non sur le grade de Technicien,

Le suivi des gros travaux et des projets de la Commune serait alors confié à un Maître d'Œuvre extérieur.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1er avril 2020.

Le recrutement ne pourra se faire qu'environ 8 semaines après la déclaration de la création de poste auprès du Centre de Gestion et de la Préfecture,

Dans un second temps, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la suppression du poste de Technicien.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de créer le poste d'Agent de Maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2020

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs ce dossier

→ Proposition de création de poste de stagiaire

La Collectivité souhaite accueillir du 16 mars au 19 juin prochain, une jeune fille qui fait à l'Université Jules Vernes à Creil, une Licence Professionnelle Management des Collectivités Territoriales.

Ce stage étant d'une durée de 3 mois, celui-ci doit être rémunéré conformément à la réglementation du Code du Travail.

Il convient que le Conseil Municipal crée ce poste afin de pouvoir rémunérer cette personne.

➔ Gratification de 426,56 € mensuelle soit un cout global de 1750 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer le poste de stagiaire à compter du 16 mars 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents concernant ce dossier

→ **Création d'un contrat Parcours Emploi Compétences**

Afin de renforcer, l'équipe des Services Techniques, Monsieur le Maire propose,

La création à compter du 1^{er} mars 2020 à temps complet pour 1 an, un contrat Parcours Emploi Compétences

Une aide mensuelle de l'Etat est versée aux Collectivités à hauteur de 40% du salaire (basé sur 20h hebdomadaire) soit 435 €

➔ Coût résiduel chargé pour la Collectivité : 1 275 € / mois

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer le poste de contrat PEC à compter du 1^{er} mars 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce dossier

5/ Convention de partenariat avec la Commune de Mouy

Certains projets de la Commune (Plan Communal de Sauvegarde, Plans d'Evacuation, Aménagements divers...) nécessitent des plans des bâtiments communaux.

Les plans des bâtiments anciens ne sont pas en possession de la Collectivité.

N'ayant pas les ressources en interne pour réaliser ces plans, Monsieur le Maire a pris attache auprès d'autres Collectivités possédant cette ressource.

La commune de Mouy a fait une proposition.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Commune de Mouy, afin de l'indemniser des heures de mutualisation de son personnel pour la réalisation de ce travail ou éventuellement faire des échanges de compétences de personnel.

Le cout induit sera en fonction des heures passées. Les crédits seront inscrits au BP 2020

6/ Projet d'Etude d'Aménagement

→ Parking rue Voltaire/Emile Combes



Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il convient de lancer une étude de faisabilité pour aménager un parking rue Voltaire- Emile Combes après la démolition de la maison.

Il précise au Conseil Municipal que dans un premier temps des relevés topographiques du terrain, et un bornage sont nécessaires.

La mission pourrait comprendre aussi la division de propriété dans l'hypothèse où un échange serait fait avec le propriétaire de la parcelle 65.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer cette étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parking, en faisant réaliser des relevés topographiques du terrain, et un bornage
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020

7/ Avis sur le projet SAGE

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble du dossier du projet SAGE, en particulier la protection de la Béronelle.

Après échange sur les éléments du dossier

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ **EMET** un avis favorable au projet du SAGE

Séance levée à 21h

1/ Véhicule de Police Municipale

2/ Acquisitions de parcelles

3/ Finances

-Subvention CCAS 2020

-Subvention Exceptionnelle Ecole Maternelle Tuilerie

4/ Personnel communal

-Mise en place du Télétravail

-Création de poste Agent de Maitrise

-Création d'un poste de Stagiaire

-Création d'un Contrat Parcours Emploi Compétence

5/ Convention de Partenariat avec la Commune de Mouy

6/ Projet d'Etude d'aménagement

-Parking rue Voltaire/Emile Combes

7/ Avis sur projet du SAGE

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHERS	Excusé
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	